

Europe Direct Franche-Comté - Modification des statuts de l'Association «Europe en Franche-Comté» - Renouvellement de la convention de financement

Mme l'Adjointe GERDIL-DJAOUAT, Rapporteur : L'Association «Europe en Franche-Comté» est la structure qui héberge le relais officiel d'information de l'Union Européenne Europe Direct Franche-Comté.

L'Association «Europe en Franche-Comté» a pour objectifs :

- d'inciter à une réflexion sur l'Europe à construire et sur la citoyenneté européenne ;
- de promouvoir, soutenir et favoriser toute initiative visant à diffuser l'information communautaire ;
- d'héberger «Europe Direct Franche-Comté», relais officiel d'information de l'Union Européenne.

«Europe Direct Franche-Comté» est implanté au 140 Grande Rue et a accueilli environ 1 600 visiteurs en 2008. Entre autres actions, plus de 300 animations ont été assurées dans des établissements d'enseignement (notamment scolaires et secondaires).

L'Association «Europe en Franche-Comté» regroupe les collectivités qui ont permis la création de la structure «Europe Direct Franche-Comté», ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs.

Cette Association a été fondée par la Ville de Besançon, le Département du Doubs et la Région Franche-Comté qui ont pris en charge à parts égales le budget non financé par l'Union Européenne.

D'autres collectivités et institutions ont adhéré à l'Association, et contribue aussi à son financement : le Conseil Général du Territoire de Belfort, la Préfecture de Région (Secrétariat général pour les affaires régionales), le Rectorat (Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération), l'Inspection Académique, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté - Euro Info Centre, le Centre de Linguistique Appliquée de l'Université de Franche-Comté, la Direction Régionale de Jeunesse et Sports, etc.

Enfin, plusieurs associations sont aussi membres : Mouvement Européen Franche-Comté, Union pour une Europe Fédérale, Association Européenne des Enseignants, Union Féminine Civique et Sociale, AGIR.abcd.

Courant 2008, l'Association a étudié la possibilité de rejoindre le réseau national «Maison de l'Europe». Ceci permettrait d'améliorer la visibilité des actions engagées et de profiter des avantages d'un réseau national. Cela nécessite de modifier les statuts de l'association.

Dans le même temps, il convient d'une part de modifier les statuts de l'association et d'autre part de renouveler la convention de financement de l'Association.

1 - Modification des statuts de l'association

Pour adhérer au réseau «Maison de l'Europe» et répondre aux exigences communes à tous les membres, l'Association «Europe en Franche-Comté» doit modifier ses statuts, afin d'être notamment en mesure d'accueillir des adhérents individuels (personnes physiques ou morales et sponsors).

Aussi les modifications portent sur :

- le fonctionnement du Conseil d'Administration, en instituant une représentation des membres individuels dans un collège supplémentaire

- la dénomination de l'Association qui devient «Europe en Franche-Comté - Maison de l'Europe en Franche-Comté»

- l'entrée dans l'association du Conseil Général du Territoire de Belfort parmi les membres contributifs.

2 - Renouvellement de la convention de financement

L'engagement initial de la Ville de Besançon portait sur une durée de 3 ans et a pris fin en 2008. Cet engagement était lié à celui de l'Union Européenne pour le financement de ses relais d'information. Ce soutien de l'Union Européenne a été renouvelé courant 2008.

Une convention entre la Ville de Besançon et l'Association désormais dénommée «Europe en Franche-Comté - Maison de l'Europe en Franche-Comté» pourrait donc être à nouveau conclue, afin de poursuivre le soutien financier de la Ville. Cette convention reprendrait les termes du partenariat antérieur ; elle serait conclue pour un an avec un renouvellement annuel par tacite reconduction avec une durée maximum de 4 années. La participation de la Ville est actuellement établie à hauteur d'une subvention annuelle de 54 000 €, versée en totalité en janvier de chaque année.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter les statuts de l'Association «Europe en Franche-Comté - Maison de l'Europe en Franche-Comté» ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer toute convention à intervenir portant sur le fonctionnement d'Europe Direct Franche-Comté ;

- décider de verser une subvention de 54 000 € pour 2009, qui, en cas d'accord, sera prélevée au chapitre 65.023.6574.400 inscrit au budget primitif de l'exercice.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Mme GERDIL-DJAOUAT n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.